

Article de l'Alsace. Lundi 29/11/2010 10h00

Le tribunal correctionnel de Mulhouse a renvoyé ce matin au 10 février 2011 le procès des 12 membres ou sympathisants du collectif Boycott 68 poursuivis pour provocation à la discrimination nationale, raciale ou religieuse pour avoir appelé au boycott de produits d'origine israélienne à l'hypermarché Carrefour d'Illzach. Ce report, qui avait été annoncé aux différentes parties, a été décidé en raison de l'absence pour raison médicale du président d'audience en charge du dossier.

La manifestation organisée à partir de 8 h, à l'appel de nombreux mouvements politiques et associatifs, pour soutenir les prévenus, a réuni plus de 150 personnes devant le tribunal de grande instance mulhousien. Parmi les manifestants figurait l'évêque Jacques Gaillet.

Les militants de Boycott 68 participent à la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), « une sanction de la politique israélienne pour faire cesser la colonisation des territoires palestiniens, lever le blocus de Gaza et défendre les droits d'un peuple qui vit sous l'occupation », explique le mouvement. Les 12 prévenus et les manifestants venus les soutenir ce matin arboraient notamment ce slogan : « Des sanctions contre Israël, pas contre nous ».

François Fuchs

